

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

« FORÊTS, LACS, TERRES EN CHAMPAGNE »

Tel : 03 25 73 65 81 / Fax : 03 25 40 72 36

E-Mail : cdc.piney@wanadoo.fr



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 25/09/ 2012

Le 25/09/2012 à 20H00, sous la présidence de Monsieur Olivier JACQUINET, s'est tenue une réunion du Conseil Communautaire à la salle « la rose au vent » de Dosches.

Etaient présents :

ASSENCIERES : M. PINET - M. THIENOT

BOUY-LUXEMBOURG : M. DEBOUY

BREYONNES : M. MAILLY B. –

CHARMONT SOUS BARBUISE : M. MARY – M. NIVOIX - MME CARILLON – MME BATTELIER

DOSCHES: - - MME MORENO

GERAUDOT: M. BERNARD; M.MAILLY S.

LUYERES: M.SCHILD – MME CARETTE

MESNIL-SELLIERES: M. SARRAZIN – M. SECLIER

ONJON: M. PIERRON ; M. CANOT

PINEY: M. DENORMANDIE – M.BRIAUX – M. ERRANDONEA – M. JANNY

ROUILLY-SACEY: M. MALATRAS ; M.SERISIER

VAL D'AUZON : M. ROUILLEAUX -

Étaient excusés : Mme DEBOUY (pouvoir M. DEBOUY) M. PREVOST ; Mme FINELLO (pouvoir M. MAILLY) ; Mme PERROT (pouvoir Mme MORENO) ; M. DELOL (pouvoir M. ROUILLEAUX)

Monsieur Edouard THIENOT est élu secrétaire de séance.

Étaient présents sans pouvoir participer aux débats : M. Denis MAILIER, maire d'Avant les Ramerupt, Mme GRADOS, M.Didier PONCELET, maire de POUGY

Était absente sans pouvoir participer aux débats : Mme Ghislaine MERGEY, maire de Longsols

En l'absence de Madame Perrot, Madame Moreno souhaite la bienvenue aux membres du conseil communautaire. Le Président ouvre la séance en présentant l'ordre du jour. Aucun point supplémentaire n'est demandé.

RAPPORT n°1

Approbation du procès-verbal du dernier CC

Il est présenté aux membres du conseil communautaire le compte rendu du conseil communautaire du 26/06/2012; il est proposé d'y rajouter dans le rapport n° 5 les propos de Madame PERROT :

" Elle rappelle aussi que, vu les objectifs d'évolution de nos 4 villages, 4 classes me semblent insuffisantes surtout si l'on veut avoir 1 local d'activité, 1 salle d'informatique, etc, et ou se fera la gymnastique?"

et ceux de M. BERNARD : « je ne comprends pas pourquoi le choix de l'architecte n'a pas été débattu en conseil. Sur quelle base et pourquoi ? La visite des pôles existants aurait dû donner lieu à un cahier des charges et adressé à divers architectes pour l'étude du projet.

Après ces 2 ajouts, le procès verbal est validé à l'unanimité des membres présents.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
28		

RAPPORT n° 2

Entrée des communes d'Avant les Ramerupt, Longsols et Pougy : État d'avancement et propositions de clé de répartition des charges transférées

Le schéma départemental de coopération intercommunale prévoit l'entrée dans notre communauté de ces 3 communes au 1^{er} janvier 2013. L'arrêté préfectoral est arrivé en commune le **4/07/2012**. Nous disposons de 3 mois pour nous prononcer.

Le président confirme le rappel du bureau sur la nécessité de se prononcer en conseil municipal. Même si le projet semble acquis, mais par respect pour les communes entrantes, la position de chacun est souhaitable

Une rencontre a eu lieu avec MM TARIN et MAUFFROY de la communauté de communes de RAMERUPT, en présence de M. Laurent BERNARD. Les communes de POUGY et d'AVANT LES RAMERUPT ne souhaitent plus bénéficier des services liés à l'entretien des espaces verts et de l'accès à la déchetterie.

Seule, la collecte des ordures ménagères sera assurée par leur prestataire actuel (véolia) jusqu'à expiration du contrat (dans deux ans).

La communauté de communes assurera le bâtiment « école » de POUGY dès le 1er janvier 2013. En septembre 2013, les enfants de POUGY rejoindront le RPI d'Avant les Ramerupt, Mesnil lettre, Onjon, Bouy Luxembourg et Longsols.

Actuellement, la communauté de communes a 4 emprunts en cours de remboursement :

Déchèterie (2005)

Emprunt de 45000 € à échéance annuelle au 15/09 - taux fixe 3,29% sur 5 ans ??? CRCA

2013	5 232,95 €	(dont capital : 4597,41)
2014	5 232,97 €	(dont capital : 5066,29)

Tracteur (2009)

Emprunt de 13.400 € à échéance annuelle au 01/05 - taux fixe 3,4 % sur 5 ans Caisse d'épargne

2013	2 959,45 €	(dont capital : 2768,02)
2014	2 959,45 €	(dont capital : 2862,14)

Remorque (2009)

Emprunt de 13.400 € à échéance annuelle au 01/05 - taux fixe 3,4 % sur 5 ans Caisse d'épargne

2013	966,25 €	(dont capital : 907,26)
2014	966,25 €	(dont capital : 936,31)

Groupe scolaire (2010)

Emprunt de 650.000 € à échéances trimestrielles - taux fixe 3,60 % sur 30 ans (2040 inclus) CRCA

Capital restant dû au 1er janvier 2013 :	635 327,38 €
de 2013 à 2040	36 298,48 €

Total des Emprunts	
2013	45 457,13 €
2014	45 457,15 €
de 2015 à 2040	36 298,48 €

La communauté de RAMERUPT propose de répartir la charge restante à la population :
CDC 2 765 hab. Pougy et Avant les Ramerupt : 430 hab. soit un ratio de **15.55%**

Au niveau des bases fiscales, le ratio est de **15.44%**

Aussi, il est proposé d'accepter la proposition de la communauté de communes de RAMERUPT pour la clé de répartition à la population avec les précisions suivantes :

- concernant les emprunts relatifs au tracteur et à la remorque, le conseil communautaire demande que soit déduit la valeur résiduelle (de revente) des biens concernés et opte pour une répartition des charges restantes,
- concernant l'emprunt sur le pôle scolaire d'un montant de 635 327.38 (capital restant dû au 1er janvier 2013) le conseil communautaire refuse la prise en charge de cet emprunt car :
 - Aucune réalisation n'a été faite à ce jour
 - Le projet de bâtiment ne se situe pas sur une des deux communes transférées
 - Les enfants de Pougy ne sont pas concernés par ce projet et ne seront plus scolarisés à partir de la rentrée 2013/2014 sur le territoire de la communauté de communes.

Les enfants d'Avant les Ramerupt ne sont pas scolarisés sur la communauté de communes de Ramerupt. La dotation par élève sera répartie pour moitié entre les communautés pour l'année civile 2013.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
28		

RAPPORT n°3	Accessibilité : prise de la compétence « élaboration des diagnostics relatifs à l'accessibilité », État d'avancement
--------------------	---

L'association EGEE a envoyé à chaque commune une demande de renseignement (longueur de voirie, nombre d'ERP, ...) afin de calculer au mieux la proposition de la prestation d'accompagnement.

A ce jour, certaines communes ont renvoyé le questionnaire. Des communes ont réuni leur conseil et délibéré pour accepter ou refuser de transférer à la communauté la compétence évoquée ci-dessus.

Le Président demande aux mairies de faire parvenir copie de leurs délibérations à la CDC

POUR	CONTRE	ABSTENTION
28		

RAPPORT n° 4	Gendarmerie : Chauffe-eau
---------------------	----------------------------------

Il a été constaté un dysfonctionnement sur les circuits d'eau froide et d'eau chaude du bâtiment « familles ». M. MALATRAS présente aux membres la situation actuelle et les propositions de travaux afin de remédier aux problèmes constatés.

- Forte consommation de fioul et d'électricité.
- Les solutions envisageables seraient de prévoir des chauffe-eau dans chaque appartement

Le conseil est favorable à la mise en place d'un diagnostic énergétique sur ce bâtiment (demandé par la commune de Piney) afin de solliciter des subventions dès cette année.

Le conseil souhaite qu'une entrevue ait lieu avec les services de la gendarmerie afin de discuter de l'avenir de la gendarmerie sur Piney.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
28		

RAPPORT n° 5	Bâtiment pour l'accueil périscolaire à LUYERES : état d'avancement
---------------------	---

MM. MALATRAS et SCHILD informent les membres de l'état d'avancement des travaux. En terme de subvention, la communauté a reçu un acompte pour la DETR de 23 918.54 €. Une demande d'acompte est également faite auprès de la région et de la CAF mais non reçue à ce jour.

Monsieur Schild fait part d'un léger changement par rapport aux prévisions initiales concernant l'ouverture d'une porte pour accéder au point chaud. L'ouverture se ferait au plus tard après les vacances de février.

Monsieur Malatras fait part de son entière satisfaction quant à l'isolation parfaite de ce bâtiment

RAPPORT n°6	Pôle scolaire intercommunal à Mesnil Sellières : état d'avancement
--------------------	---

La communauté de communes a déposé une demande de certificat d'urbanisme auprès de la commune de MESNIL SELLIERES durant l'été sur la parcelle ZM 24 située Voie de Champigny, près de l'aire de loisirs d'une surface de 25 000m².

Le certificat d'urbanisme est revenu de la DDT **positif** en date du **13/08/2012**. Il est précisé que les réseaux devront être mis en place avant le 1er janvier 2014.

L'INRAP nous a informés que les fouilles archéologiques auraient lieu au 2ème trimestre 2013.

Un comité de pilotage a été créé début juillet, il est composé de :

- Olivier JACQUINET, Pierre MALATRAS, Evelyne PERROT, Marie Claude MORENO, Patrick DYON, Annick DANDREL, Roland BERNARD, Sylvie ROSAY, Gérard LE BERRE, Sophie BOUDOT DROUIN, Alain CHAUVET.

Une première visite a eu lieu le 13 septembre dernier à PINEY. Une suivante est programmée le 1er octobre à CRENEY.

Une rencontre a eu lieu avec le maître d'œuvre et l'AMO pour faire le point sur l'avancée du projet :

- le maître d'œuvre va définir, au vu des besoins recensés, la surface nécessaire pour l'implantation du pôle,
- l'AMO commandera un relevé topographique de la surface concernée,
- une rencontre avec le SDEA, le SDDEA et la commune de MESNIL SELLIERES sera programmée pour la réalisation des réseaux,
- Une division parcellaire sera demandée à un géomètre,
- Un acte de cession sera rédigé pour transférer à la communauté la nouvelle parcelle,
- la seconde tranche (restauration et locaux annexes) sera calculée afin de solliciter la DETR, les aides du Conseil Général (cantine) et d'autres financeurs comme l'ADEME dès 2013.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
28		

RAPPORT n°7**Écoles: bilan de la rentrée**

Un poste supplémentaire a été ouvert en primaire à PINEY. Les effectifs sont de 135 élèves sur ce groupe scolaire.

A ce jour, seules les écoles de LUYERES et de CHARMONT nous ont fait parvenir les devis concernant le transport à la piscine. Le président demande aux référents scolaires de rappeler que les dépenses liées aux sorties doivent être validées par la commission ou le bureau.

En août dernier, le Conseil général nous informait du nouveau coût supplémentaire pour le transport des enfants le midi, **soit 16 000 €** sur le RPI de DOSCHES, GERAUDOT, MESNIL SELLIERES et ROUILLY SACEY. Il nous a été proposé de choisir entre la subvention de 0,93 € par repas pour les enfants n'habitant pas sur le site de la cantine (7 000 €) ou le maintien de ce service de transport. Au vu de la différence du coût, la décision a été prise de maintenir le transport du midi et de ne plus recevoir cette subvention départementale qui était reversée aux familles concernées. Il y a maintenant deux suites possibles, soit la communauté prend en charge sur son budget les 7 000 €, soit nous informons les familles que cette subvention départementale ne sera plus versée tant qu'un deuxième tour de car sera effectué sur ce circuit.

Le conseil valide la suppression de la subvention tout en constatant qu'il est dommage que ce soient les familles qui utilisent le service de la cantine qui vont être pénalisées. Quand le pôle scolaire sera opérationnel, la question ne se posera plus. Le conseil se demande si les minibus ne pourraient pas être utilisés pour faire ce deuxième tour. Concernant les transports des enfants à la piscine, ou autres lieux, Monsieur Mary s'interroge sur la possibilité de se munir d'un autocar. Le bureau n'y est pas favorable vu les coûts de fonctionnement et la concurrence avec les autocaristes. Toutefois, une réflexion peut être menée au vu du nombre élevé de besoins sur les structures scolaires et périscolaires.

Travaux prévus :

- la baie vitrée de l'école maternelle de BREVONNES sera changée pendant les vacances de la Toussaint (12 144.00€ HT). Le bilan énergétique sur cette école complètera la demande de versement de la subvention.
- l'assainissement de l'école de BOUY : 3 devis sont présentés par Monsieur MALATRAS : Le devis de l'EURL Brocard a été retenu. La CDC supportera 61% de la charge comme prévue dans les conventions.

Il est rappelé la nécessité pour les communes de faire faire les bilans énergétiques sur les bâtiments communaux, y compris ceux transférés à la communauté de communes (exemple : les écoles.)

POUR	CONTRE	ABSTENTION
28		

RAPPORT n°8**Petite enfance et Périscolaire: bilan de rentrée**

M.DENORMANDIE présente le projet pour les adolescents du territoire. Un questionnaire a été distribué aux collégiens proposant des activités 2 vendredis par mois. Un budget plus détaillé est nécessaire pour la compréhension du fonctionnement de ce nouveau service.

Il est proposé d'arrêter les tarifs : Monsieur Denormandie propose 50.00€ pour les 14 séances restantes (le mois d'octobre étant gratuit) et 40.00€ à partir du deuxième enfant de la même fratrie. Cette participation couvre une partie des frais engagés par la CDC et il sera demandé aux collégiens un engagement d'eux-mêmes.

Un avenant au contrat enfance jeunesse sera nécessaire pour ce projet. Il est rappelé la réunion du 5 octobre prochain à Onjon avec la MSA dans le cadre du CDST.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
28		

RAPPORT n°9**Halte-garderie à Charmont sous Barbuise : évolution**

Melle VAN DER SLEEN a rencontré la CAF et la DIDAMS. Le projet de halte-garderie est abandonné, représentant un coût trop onéreux et n'étant pas soutenu par la CAF. Il faut donc s'orienter sur la mise en place d'une crèche.

Monsieur Denormandie souhaiterait qu'une enquête soit faite auprès de la population concernée sur Charmont. La commune envisage de mettre un terrain à disposition pour la construction d'une crèche dans l'enceinte des écoles et centre d'accueil.

Monsieur Canot soumet l'idée de la mise en place d'un chantier d'insertion au sein de la communauté de communes. Cela pourrait permettre aux communes du territoire de réaliser des travaux à moindre coût.

Le Président propose de déposer un dossier de demande de DETR, d'aide auprès de l'Europe, de la Région, du Conseil Général et de la CAF dès cette année. Pour constituer le dossier de subvention, il est proposé de faire appel au CDHU ou autre organisme pour préparer un dossier de faisabilité.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
28		

RAPPORT n°10	Transport intergénérationnel: premier bilan et demandes diverses
---------------------	---

La première cliente a été transportée le 7 septembre 2012. Elle venait de Rouilly- Sacey. Nous avons reçu d'autres demandes de transport :

- 1- la maison de retraite
- 2- des enfants de Luyères
- 3- Une association pour personnes handicapées

Il sera nécessaire de prendre position sur ces demandes afin d'être en conformité avec les conventions signées avec le Conseil Général de l'Aube.

Pour le point 1, une convention peut être faite entre la maison de retraite et la CDC

Pour le point 2, cela peut être mis en place à titre expérimental en fonction de la disponibilité du personnel et des demandes. Au vu du retour d'expérience, le bureau décidera s'il faut continuer ou non.

Concernant les personnes handicapées (point 3) : le véhicule approprié n'est pas en service. De plus, la demande qui consistait à les déposer sur Saint-Parres-aux-Tertres pour qu'ils puissent accéder aux transports du Grand Troyes, n'est pas envisageable au vu de la convention qui ne nous autorise pas à sortir du territoire dans le cadre du TAD

Il est suggéré de faire voyager les ados par le biais du TAD pour le retour chez eux.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
28		

RAPPORT n°11	ZAE des plants:
---------------------	------------------------

Une plaquette de présentation sera réalisée prochainement. Mme PERROT proposera le projet dans les meilleurs délais. L'entreprise CHAPOT est intéressée par une surface de 3 500 à 4 000 m² à partir du printemps 2013.

RAPPORT n°12	Communication: projets en cours
---------------------	--

Magazine d'un territoire

Les clés USB ont été redistribuées aux délégués présents : Assencières, Luyères et Charmont

Prévoir de nouvelles clés pour les communes de Pougy, Avant-lès-Ramerupt et Longsols

RAPPORT n° 13	Conventions INRAP (fouilles archéologiques)
----------------------	--

La construction du pôle scolaire sera soumise à des fouilles archéologiques avant les travaux. Aussi, il est nécessaire que vous m'autorisiez à signer toutes conventions y afférent.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
28		

RAPPORT n° 14	Décisions modificatives
----------------------	--------------------------------

BUDGET PRINCIPAL

ACHAT BOX JVS :

2183-13	ACHAT MATERIEL INFORMATIQUE JVS BOX	+ 3 000.00€
2313-16	VRT CREDIT A 2183-13 JVS BOX	- 3 000.00€

COUVERTURE CHARGES FINANCIERES

66111	Intérêts réglés à échéance	+ 200.00€
022	Dépenses imprévues	- 200.00€

TITRE DE PARTICIPATION X DEMAT

261 OP 000	TITRE DE PARTICIPATION	+ 16.00€
2115 OP 22	ACQUISITION BATIMENT	- 16.00€

POUR	CONTRE	ABSTENTION
28		

RAPPORT n° 15	Rapport d'activités 2011
----------------------	---------------------------------

Le rapport d'activités 2011 a été présenté en séance mais n'a pu être distribué suite à un problème d'impression. Il sera envoyé aux communes pour approbation. Il retrace les événements de l'an 6 de notre communauté.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
28		

Fermeture de poste

- Suppression du poste d'atsem à **temps complet** sur la maternelle de Piney (départ Mme Voulminot)
- Suppression d'un poste à **24h00** sur la maternelle de Brevonnes.

Ouverture de poste :

- ouverture d'un poste à **29h00 sur la maternelle de Brevonnes.**

Le poste est occupé actuellement par un contrat CUI renouvelé pour la dernière fois. Mme Morcrette donnant entière satisfaction et le poste existant étant à 24h00, il est proposé d'ouvrir un poste contractuel à 29h00 et de supprimer le poste à 24h00

- ouverture d'un poste à **mi-temps (17,5 heures) pour les services techniques :**

Avec l'arrivée de 3 nouvelles communes, il paraît opportun de permettre au service technique de pouvoir satisfaire les nouvelles demandes émanant de ces communes. Il est proposé d'ouvrir un poste d'agent technique à temps non complet (17,5 heures par semaine). De plus, les besoins au sein des structures scolaires et périscolaires permettraient d'être satisfaits sans faire appel à des entreprises (non intéressées par ces travaux de petit entretien).

Modification de poste

- Augmentation du temps de travail de **l'ATSEM de Luyères (+ 1,5 heure par semaine)**

Au vu de l'augmentation du nombre d'enfants et de la nouvelle méthode de fonctionnement (classes séparées) sur Luyères, il est proposé d'augmenter les heures de l'atsem en place et de la mettre sur un poste à 26h00 au lieu de 24h50 avec effet rétroactif au 1^{er} septembre (augmentation de moins de 10% donc pas de saisine du CTP)

Le conseil prend acte et demande que le temps de travail soit revu lors de la remise en place de l'ancien système et en utilisant les heures complémentaires.

- Contrat de Mme Christelle Millet, Atsem maternelle de Piney : Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 introduisant des modalités plus souples pour l'accès aux contrats à durée indéterminée, considérant que Mme Millet a cumulé plusieurs CDD sur la commune de Val d'Auzon, Piney et à la CDC (8 ans), il convient de lui faire un **CDI à compter du 13 mars 2012.**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
28		

1- Appel d'offres pour la mise en concurrence des contrats d'assurances :

L'ouverture des plis aura lieu le 16 octobre prochain à 10h00.

2- Organisation du Jour de la Nuit avec le PNRFO le samedi 13 octobre**3- Demande accès internet de qualité – commune de Bouy Luxembourg**

D'autres communes sont aussi concernées et s'étonnent d'entendre dire que le département est couvert en totalité

4- Représentativité des communes au sein du conseil communautaire

Il est souhaitable que chaque commune, en cas d'empêchement d'un de ses membres, puisse se faire remplacer par un de ses suppléants ou de donner pouvoir à toute personne de son choix. Il est demandé de joindre un coupon de pouvoir sur chaque convocation. Le président demande à chaque commune de lui faire parvenir les délibérations qui nomment les délégués communautaires et leur suppléant.

5- Etats généraux de la démocratie locale : rencontre départementale Aube du 29 septembre

La séance est levée à 23h00